

Licence professionnelle Sciences, technologie, santé mention biologie analytique et expérimentale Parcours Bioexpérimentation industrielle

LP10201A - 60 crédits

Niveau(x) d'entrée : BAC+2

Niveau(x) de sortie : BAC+3

Code RNCP (consultez la fiche en cliquant ici) : 30048

Lieu(x) : Non proposé en présentiel au Cnam HdF, nous contacter pour possibilité de formation à distance et hybride



PRÉSENTATION

Public / conditions d'accès

Prérequis :

Formation initiale OBLIGATOIREMENT PAR APPRENTISSAGE en partenariat avec l'ESTBA: il faut avoir moins de 30 ans au départ de la formation.

- Diplômés ayant capitalisé ou obtenu 120 ECTS après une formation type BTS, L1 + L2 (ex DEUG), DUT, DEUST, dans le domaine du laboratoire (biologique, biochimique ou chimique) et de la santé. Les titulaires de 120 ECTS doivent avoir suivi un cursus préférentiellement à dominante biologique toutefois les DUT ou BTS à orientation chimie pourront être admis s'ils justifient d'une expérience avec une composante biologique. Le jury d'admission des candidatures prendra une décision au cas par cas.

- Diplômés du titre RNCP de technicien supérieur en Biochimie-Biologie du Cnam

- Autres diplômés, souhaitant une reconversion, sous réserve de places disponibles et de mise à niveau

Formation continue

Techniciens supérieurs des laboratoires industriels et plus particulièrement ceux des industries pharmaceutiques.

Objectifs

Acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour la prise en charge de protocoles expérimentaux in vivo et in vitro, sur le respect de la réglementation et des bonnes pratiques de laboratoire.

COMPÉTENCES ET DÉBOUCHÉS

Compétences

Acquérir les connaissances et les compétences scientifiques et techniques requises afin d'obtenir :- une technicité affirmée (maîtrise des modèles

animaux et des techniques associées),

- les compétences en analyses des résultats
- une maîtrise de la communication afférente (précision du vocabulaire employé) et de l'anglais professionnel,
- la capacité à appréhender les aspects techniques mais aussi scientifiques d'un projet,
- les compétences en contrôle, qualité, sécurité.

Développer les qualités individuelles :

- l'autonomie,
- l'initiative, la responsabilité, le sens critique, l'ouverture d'esprit,
- la capacité à s'intégrer dans une équipe
- la rigueur dans la conduite de projet et le respect des contraintes de temps et d'argent,
- l'encadrement
- le sens pédagogique afin de transférer ses compétences (scientifiques et techniques) à ses collaborateurs.

INFORMATIONS PRATIQUES

La licence professionnelle est décernée aux apprentis dans les conditions décrites dans l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle (comme spécifié dans l'arrêté du 23 avril 2002): « La licence professionnelle est décernée au étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage ». La compensation entre les modules d'une part et les unités d'enseignement d'autre part s'effectue sans note éliminatoire, conformément à l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle (comme spécifié dans l'arrêté du 23 avril 2002). Deux sessions d'examen sont organisées pour une même année universitaire. Pour la deuxième session, l'étudiant peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8, comme le stipule l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle (comme spécifié dans l'arrêté du 23 avril 2002). La capitalisation des unités d'enseignement est possible, selon l'article 10 de

l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle (comme spécifié dans l'arrêté du 23 avril 2002): « Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. »

Contenu de la formation

Tronc commun

Qualité et réglementation	US410V	4	ects
Modèle animal et alternative	US410W	5	ects
Niveau d'application et procédures expérimentales	USAB0S	8	ects
Physiologie Pharmacologie Toxicologie	US410Z	8	ects
Ingénierie du vivant	USAB0T	7	ects
Formation générale, sciences humaines	US4111	3	ects
Analyse de données	USAB0R	4	ects
Anglais de spécialité	USAB3N	3	ects
Projet tuteuré	UAAB0E	8	ects
Stage ou activité en entreprise	UAAB0F	10	ects

Méthodes
pédagogiques:

Pédagogie qui combine des enseignements académiques et des pédagogies actives s'appuyant sur l'expérience en entreprise et le développement des compétences. Equipe pédagogique constituée pour partie de professionnels.

Modalités d'évaluation:

Chaque unité (UE, UA) fait l'objet d'une évaluation organisée en accord avec l'Etablissement public (certificateur) dans le cadre d'un règlement national des examens.



Un référent Cnam est dédié à l'accompagnement de toute personne en situation de handicap. Contactez : hdf_handicap@lecnam.net

Document non contractuel.

Le programme et le volume horaire de cette formation sont susceptibles d'être modifiés en fonction des évolutions du référentiel pédagogique national.

Le Cnam Hauts-de-France vous informe, vous accompagne et vous conseille.

Contactez nos conseillers formation au  0800 719 720
ou hdf_contact@lecnam.net

Tous nos programmes sur www.cnam-hauts-de-france.fr